



MAIRIE DE BEAUFORT-ORBAGNA
1 place de l'Hôtel de Ville - BEAUFORT
39190 BEAUFORT-ORBAGNA
Tél : 03 84 25 00 89
@ : mairie@beaufort-orbagna.fr



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 2 JUILLET 2024 À 19H00
Salle d'activités de BEAUFORT**

Date de convocation : 25 juin 2024

Date d'affichage de la convocation : 25 juin 2024

Membres présents : BOUGAUD Frédéric, DIAME Déborah, GAROT Géraldine, KLINGUER Emmanuel, Guillaume LONGIN, MOISSONNIER Anthony, MONDIERE Stéphane, BRÉLIT Caroline, TAMISIER Pierre, VAN DER PLOEG Julien, VANDERCAMERE Raphaëlle, VARENNE Karine

Absents excusés : Emmanuelle BEY donne pouvoir à Emmanuel KLINGUER, Stéphane LAXENAIRE donne pouvoir à Stéphane MONDIERE, Benoît LIMONET donne pouvoir à Julien VAN DER PLOEG.

Secrétaire de séance : Stéphane MONDIERE

Quorum : 12 présents sur 15 élus

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 avril 2024

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal du 30 avril 2024 : celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés et signé par M. le Maire et Monsieur VARENNE Karine, secrétaire de séance.

Délibérations :

1. Annulation de la délibération n° 2023/017 relative à la vente des terrains cadastrés ZH 99 et ZH 100 A la Roz

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'annuler la délibération n° 2023/017 (qui remplace la délibération n° 2023/007) du 19 avril 2023 ayant pour objet la vente des terrains cadastrés ZH 99 et ZH 100 situés à la Roz - Beaufort à l'entreprise Menuiserie de A à Z.

En effet, celui-ci précise que le gérant, Monsieur MOISSONNIER Anthony retire son projet d'achat desdits terrains.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 14 voix POUR (hors la présence de M. MOISSONNIER Anthony) :

Décide d'annuler la délibération n° 2023/017 (annule et remplace la délibération n° 2023/007) ayant pour objet la vente des terrains cadastrés ZH 99 et ZH 100 situés à la Roz - Beaufort à l'entreprise Menuiserie de A à Z.

2. Création d'un mur de soutènement communal : validation devis et actualisation du plan de financement

Vu la notification de Monsieur le Préfet en date du 14 mai 2024, accordant une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de 20 % pour le projet de

création du mur de soutènement sur le chemin communal entre beaufort et Orbagna (parcelle ZI 26),

Considérant que le conseil municipal doit valider le plan de financement de cette opération.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le plan de financement final suivant :

DEPENSES HT	RECETTES HT
Travaux aménagement : 13 485,00 €	Subvention ETAT : DETR (20%) 2 697.00 €
	Autofinancement ou emprunt pour le solde 10 788.00 €
TOTAL : 13 485,00 €	TOTAL : 13 485.00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, tous documents relatifs à cette opération.

3. Réfection de deux monuments aux morts et la tombe Claire-Pernet : validation devis et actualisation du plan de financement

Vu la notification de Monsieur le Préfet en date du 14 mai 2024, accordant une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de 30 % pour le projet de réfection des deux monuments aux morts et de la tombe Claire-Pernet,

Vu la notification de l'association du Souvenir Français en date du 25 septembre 2023, accordant une subvention de 1 000€ pour ce projet,

Considérant que le conseil municipal doit valider le plan de financement de cette opération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le plan de financement final suivant :

VALIDE le devis de l'entreprise Entreprise MICKAEROGOMMAGE demeurant à LONS-LE-SAUNIER, 155 Boulevard Jules Ferry, d'un montant global de 5 405.83 € HT soit 5 405.83 € T.T.C.

DEPENSES HT	RECETTES HT
Travaux de réfection des monuments 5 405.83 €	Subvention ETAT :
	Au titre de la DETR 30% 1 622.00 €
	Subvention Souvenir Français : 1 000.00 €
	Autofinancement ou emprunt pour le solde 2 783.83 €
TOTAL : 5 405.83 €	TOTAL : 5 405.83 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, tous documents relatifs à cette opération.

4. Convention de mise à disposition de la parcelle communale cadastrée 39043 ZM 8 « Pré Cure » à l'ACCA Beaufort-Orbagna

Le Maire informe le conseil municipal de la demande de l'ACCA de Beaufort-Orbagna pour exploiter la parcelle n° 39043 ZM 8 située « Pré Cure » d'une superficie de 10 070 m² appartenant à la Commune pour effectuer des plantations de culture à gibiers sur le passage des tuyaux de pipeline.

Considérant que ce terrain n'est pas utilisé, ni entretenu par la commune,

ENTENDU l'exposé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition entre la commune de Beaufort-Orbagna et l'ACCA de Beaufort-Orbagna telle qu'elle est annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer ladite convention et tout document afférent.

5. Contrat de prêt à usage relatif au garage et aux caves de la maison Charmoillaux

Monsieur le Maire rappelle que M. ESSLER Jean-François, viticulteur sur VAL-SONNETTE dispose des caves et du garage de la maison Charmoillaux via un prêt à usage pour la vinification de son vin. Chacune de ces pièces (caves et garage) dispose d'un prêt à usage propre se terminant le 17 juillet 2024.

Ainsi, le renouvellement de ces prêts à usage arrivant à terme et afin de simplifier les contrats administratifs, il est proposé de résilier ceux-ci pour en conclure un réunissant dans un seul et unique prêt à usage l'ensemble des pièces du rez-de-chaussée de la maison Charmoillaux regroupant les caves, le garage, la cuisine, un WC, une salle de bain et une chambre.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code civil et notamment ses articles 1875 et suivants,
Vu le projet de contrat annexé, dont les conditions restent inchangées,

CONSIDERANT la nécessité de passer un contrat de prêt à usage pour une durée initiale d'un an reconductible par tacite reconduction pour une durée identique.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la résiliation des précédents contrats,

APPROUVE la conclusion d'un nouveau contrat de prêt à usage relatif au rez-de-chaussée regroupant les caves, le garage, la cuisine, un WC, une salle de bain et une chambre de la maison Charmoillaux sis 18 et 20 Route Nationale - Beaufort 39190 BEAUFORT-ORBAGNA

ACCEPTE de facturer uniquement les charges dans la mesure où la commune s'attèle à régler les factures d'abonnement eau/assainissement, redevance ordures ménagères et déchets assimilés, taxe foncière (au prorata de la surface exploitée) du bâtiment.

AUTORISE le Maire à signer, au nom de la commune, le contrat de prêt à usage avec M. ESSLER Jean-François.

Informations et questions diverses

- Élections législatives 7 juillet 2024 : point sur les permanences des bureaux de vote
- Mise à disposition du PLU
- Réhabilitation et aménagement de gîtes dans le bâtiment « chez Lulu » : dossier de subvention DETR non retenu
- Borne incendie de la Rue du Château : dossier de subvention du département du Jura non retenu
- Travaux Route de Maynal : attente de la commission de l'attribution de la subvention de l'amende de police
- Travaux murs de soutènement suite éboulements (lavoir d'Orbagna et vers chez M. GENET) : demande de subvention DETR en fin d'année pour 2025
- Maison Charmoillaux
- Travaux pour l'enfouissement des réseaux secs Rue de la Burille : 1 mois de délai (voie barrée)
- Bacs de récupération d'eau pluviale de 1 000L : étude commande groupée pour les habitants
- Congrès des Maires
- Projet de création de jeux pour enfants Rue des Hirondelles-Beaufort (réflexion par le Conseil Municipal des Jeunes)
- Prise de compétence CCPJ : eau potable

Fin de séance à 20h15

Le secrétaire de séance,

Stéphane MONDIERE



Le Maire,

Emmanuel KLINGUER

